

DB2P

Release note

DB2P LPC/Autres LPC v1.28

est disponible en Simulation et en
Production



DB2P v1.28 est disponible en Simulation et en Production.

Cette version offre les fonctionnalités suivantes, disponibles tant via batch que via l'application DB2P en ligne:

- Regulation → CreateRegulation + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer des informations au sujet du régime (cf. section 5.1 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration CreateRegulation introduite peut toujours être corrigée par la suite (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
 - Chargement des documents PDF d'un régime.
- Regulation → UpdateRegulation + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer l'information relative à la mise à jour d'un régime (cf. section 5.2 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration UpdateRegulation introduite peut toujours être corrigée par la suite (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
 - Chargement des documents PDF d'un régime.
- Deposit → Deposit + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer des informations quant aux versements des primes effectués dans le cadre d'un régime de pension (cf. section 5.5 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration Deposit introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Deposit-> Premium + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer des informations pour le calcul de la cotisation spéciale telle que visée à l'art.38 § 3duodecies de la Loi ONSS.
 - Une déclaration Deposit introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Account → AccountState + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer l'état du compte pour les affiliés individuels du régime (cf. section 5.4 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration AccountState introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Account → LimitedAccountState + correction
 - Cette déclaration est obligatoire pour les régimes de pension qui sont «limités » (donc si *LimitedRegulation* vaut 1, yes, Y ou true)
 - Une déclaration LimitedAccountState introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Account → Departure + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer des informations au sujet de la sortie (cf. section 5.6 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration Departure introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Account → Transfer + correction

- Cette déclaration permet de communiquer l'information relative au transfert d'un compte (cf. section 5.11 des instructions de déclaration).
- Une déclaration Transfer introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Account → EventAccounState + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer l'état du compte au moment d'un évènement particulier (ou 'event') (cf. section 5.12 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration EventAccounState déjà introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Account → LimitedEventAccounState + correctone
 - Cette déclaration n'est pas possible pour des événements dans le cadre d'un régime qui n'est pas "limité" (donc si LimitedRegulation vaut 0, no, N ou false)
 - Une déclaration LimitedEventAccounState déjà introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- AffiliationSolidarity + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer l'information quant aux individus affiliés à un régime de solidarité (cf. section 5.15 des instructions de déclaration).
 - Une déclaration AffiliationSolidarity introduite peut par la suite toujours être corrigée (cf. section 4.4.4 des instructions de déclaration).
- Contact → SetContactRule + correction
 - Via cette déclaration SetContactRule les données des personnes, services ou entités à contacter dans le cadre de l'information au citoyen sont déclarées (cf. section 5.17 des instructions de déclaration).
- CancelDeclaration
 - Cette déclaration permet d'annuler une déclaration antérieure (cf. section 4.4.5 des instructions de déclaration).
- AddRegistrantId
 - Cette déclaration permet à l'instance déclarante d'ajouter ses propres identifiants libres au régime déjà déclaré via CreateRegulation (cf. section 5.16 des instructions de déclaration).
- Mandats → SetDelegation
 - Cette déclaration permet de communiquer à la banque de données un mandat entre deux entités (cf. section 5.13 des instructions de déclaration).
 - Attention: une déclaration SetDelegation introduite via l'application DB2P en ligne est immédiatement enregistrée dans la banque de données¹.
- Vérification des mandats
 - L'application DB2P vérifie si l'entité déclarante (BCE Sender) a reçu les mandats nécessaires de l'entité qui délègue (BCE Registrant).

¹ Dans l'application DB2P en ligne, après confirmation de la déclaration (dans l'écran d'aperçu), un format XML de la déclaration est généré. Celui-ci est transmis à la BCSS. Après traitement par la BCSS, le fichier XML de la déclaration est transmis au back end de l'application DB2P à Sigedis. Ce processus s'opère de manière asynchrone. Il peut donc s'écouler un délai de 48 heures avant qu'une déclaration puisse être consultée.
La seule exception à cette règle est la déclaration en ligne de SetDelegation, SetUserGroup, SetAuthorization et AddRegistrantId. Ces déclarations en ligne sont directement enregistrées dans la banque de données DB2P.

- Attention : si un fournisseur de services désire effectuer une déclaration au nom de son client, ce dernier (delegator) doit alors lui donner un mandat via une déclaration SetDelegation.
- Droits des utilisateurs -> SetUserGroup & SetAuthorization
 - Une entité peut limiter les opérations possibles pour l'un ou plusieurs de ses utilisateurs physiques. Au moyen de la déclaration SetUserGroup (cf.section 5.14.1 des instructions de déclaration), l'entité peut créer des groupes d'utilisateurs. Au moyen de la déclaration SetAuthorization (cf. section 5.14.2 des instructions de déclaration) l'entité peut ensuite accorder des autorisations spécifiques à ces groupes d'utilisateurs (droits d'utilisateurs).

Les fonctionnalités suivantes sont par ailleurs également mises à disposition via l'application DB2P en ligne:

- Production-Simulation : La différence entre l'environnement de production et l'environnement de simulation est visible dans la partie supérieure de l'écran :
 - Production = DB2P
 - Simulation = DB2PSIM
- Consultation -> Déclarations
 - Les déclarations communiquées à la banque de données peuvent être consultées au moyen de la fonctionnalité Gestion des déclarations.
La vue d'ensemble de la déclaration et la réponse à la déclaration peuvent être visualisées à partir de la déclaration (avec le cas échéant le SigedisId, les anomalies et les données des individus).
Il est par ailleurs possible de télécharger la déclaration ainsi que la réponse à celle-ci sous format PDF ou XML (pour autant qu'elle ait déjà été traitée par Sigedis).
 - Attention: tant les déclarations batch que les déclarations en ligne sont traitées de manière asynchrone par la BCSS et Sigedis. Cela signifie qu'il peut s'écouler un délai de 48 heures avant qu'une déclaration puisse être consultée.
- Correction d'une déclaration
 - La correction d'une déclaration s'effectue via Gestion des déclarations. Dans un premier temps, la déclaration sur base de laquelle la correction peut être introduite doit être consultée. La correction via l'application DB2P en ligne n'est possible qu'après le traitement de la déclaration à corriger dans la banque de données.
- Consultation → Consulter les régimes
 - Consultation de la dernière situation des données d'un régime dans la banque de données. Ces données peuvent être le résultat de différentes déclarations (→ historique déclarations régimes).
- Consultation → Consulter les comptes
 - Consultation de la dernière situation des données d'un compte d'un affilié dans la banque de données. Ces données peuvent être le résultat de différentes déclarations (→ historique déclarations AccountStates).
Il est possible de rechercher les comptes des affiliés sur base de :
 - Un numéro NISS

- Les autres paramètres (année d'évaluation, organisateur et régime) et de consulter la liste des affiliés ainsi obtenue (par année d'évaluation, organisateur et plan de pension) et d'envoyer le fichier cvs vers l'e-box de l'organisme.

The screenshot shows a web interface titled 'APERÇU COMPTES'. It has a search section with 'Année d'évaluation : 2015' and 'Organisateur : [redacted]'. Below is a 'Résultats' section with three columns: 'Organisateur' (showing 'BCE' and a link 'Historique des noms'), 'Plan de pension' (showing 'Compte dormant après limitation', 'Sigedaid : 2015-0000-0000-0001-0552-3798', and 'NISS : [redacted]'), and 'Affiliés' (showing 'Affiliés (1)' and a link 'Recevoir la liste dans l'e-box de mon institution'). A 'Voir compte' link is also visible.

- Consultation -> Financement -> Cotisation spéciale 8,86%
 - Consultation de la dernière situation des versements dans la banque de données. Ces données peuvent résulter de plusieurs déclarations (→ historique déclarations versements)
- Consultation -> Financement -> Cotisation spéciale 1.5%
 - Consulter l'information concernant la cotisation spéciale de 1,5% (cotisation Wijninckx) sur la constitution de pension complémentaire élevée.
- Consultation -> Financement -> Financement solidarité
 - Consultation de l'aperçu des cotisations que vous avez versées pour vos engagements de solidarité.
- Consultation -> Demande de liste
 - Demande de liste avec le détail des déclarations « Premium » pour tous les travailleurs affiliés pour un employeur et une année de cotisation en particulier. Cette liste est envoyée vers l'e-box de l'organisme de pension.
- Consultation → Données personnelles affilié
 - Les organismes de pension (et leurs prestataires de services) peuvent maintenant rechercher les données de leurs affiliés (par ex. l'adresse, la date de décès et la date de mise à la retraite) en ligne via les applications existantes pour les déclarants (via les 3 applications: pour employeurs (LPC/Autres LPC), indépendants (LPCI) et dirigeants d'entreprise indépendants (Autres régimes pour indépendants)).
- Mandats → Consulter les mandats
 - Les mandats peuvent être consultés via la fonctionnalité « Consulter les mandats ».
- Mandats → Sélectionner le Registrant
 - Après la connexion, le BCE du Registrant est par défaut le même que celui du Sender. En d'autres mots le déclarant travaille en son nom propre.

Le déclarant a la possibilité de travailler comme mandataire pour un autre BCE. Pour ce faire, l'utilisateur doit modifier le BCE du Registrant.

Cette fonctionnalité est seulement disponible si le delegate (BCE Sender) a reçu un mandat du delegator (BCE Registrant).

- Droits des utilisateurs -> consulter les droits d'utilisateurs
 - Consultation des groupes d'utilisateurs et des droits d'utilisateurs
- Deposit → Déclaration Deposit
 - Dans le cadre d'une déclaration Deposit, il est possible de déclarer plus d'un et maximum 24 DepositAmounts avec l'ActualDepositDate y afférent. De telles déclarations peuvent être retrouvées via le menu « Gestion des déclarations ». Elles apparaissent comme des déclarations séparées avec le même DeclarationFileId mais un numéro de séquence différent.

Comment une déclaration en ligne de plusieurs DepositAmounts est-elle traitée?

Pour chaque combinaison DepositAmount et ActualDepositDate y afférent, une nouvelle séquence est créée dans un même DeclarationFile. Cela signifie concrètement que, pour chaque combinaison, une nouvelle déclaration est visualisée au moyen de l'élément de menu "Gestion des déclarations" pour laquelle le DeclarationFileId reste identique mais avec un numéro de séquence différent. Par exemple: 24 depositAmounts sont déclarés via une déclaration en ligne. L'élément de menu "Gestion des déclarations" montre 24 déclarations qui chaque fois comportent une combinaison DepositAmount – ActualDepositDate unique.

- AffiliationSolidarity+ correction
 - La déclaration SolidarityAffiliation en ligne permet de choisir d'introduire les affiliés concernés un par un ou de charger un fichier comprenant tous les affiliés concernés.
Attention : il n'est pas possible d'introduire une déclaration pour laquelle une partie des affiliés sont chargés au moyen d'un fichier tandis que les autres sont déclarés manuellement. Vous devez choisir l'une des deux options de déclaration.
Si la déclaration contient un fichier, vous ne verrez pas d'énumération des affiliés dans le menu 'Gestion des déclarations' mais un nombre de contrôle qui indique le nombre d'affiliés déclarés dans le fichier.
Si la déclaration initiale des affiliés a été introduite au moyen d'un fichier, la correction de cette déclaration devra être effectuée de la même manière.
 - Si, lors de l'introduction en ligne de la déclaration *AffiliationSolidarity*, vous faites usage de la possibilité de transmettre la liste des affiliés via un fichier CSV, celui-ci doit satisfaire à un certain nombre d'exigences techniques.
 - ✓ Le fichier doit être un fichier élémentaire 'Comma Separated Values' et peut contenir maximum 30.000 personnes.
 - ✓ Chaque nouvelle ligne du fichier doit contenir les champs suivants dans le bon ordre : numéro NISS, nom de famille de l'affilié, prénom de l'affilié, date de naissance et sexe.
 - ✓ Vous trouverez les exigences techniques de chaque champ dans le tableau suivant :

Field	Restrictions
NISS	Datatype: numéro Longueur: 11 obligatoire
Nom de famille	Datatype: caractère Longueur maximale : 100 Obligatoire

Prénom	Datatype: caractère Longueur maximale: 100 Obligatoire
Date de naissance	Datatype: date Format: YYYY-MM-DD, YYYY-MM-00 OR YYYY-00-00 obligatoire
Sexe	Datatype: caractère Longueur :1 Valeurs possibles: M,F or U (Homme, Femme, inconnu) Obligatoire

- Gestion-> charger un certificat
 - Pour s'assurer que les données qui sont fournies sur le DVD arrivent chez Sigedis de manière sûre et sécurisée, un système de cryptage digital est utilisé (Public Key infrastructure, abrégé en PKI). De cette manière, Sigedis a la possibilité de vérifier l'identité de la source et peut ainsi s'assurer que les données n'ont pas été modifiées durant le trajet.
Pour effectuer ces contrôles, Sigedis a besoin d'une public key. Cet écran offre la possibilité de faire connaître une public key à Sigedis. Une seule public key peut être active !